

SERVICE ETAT CIVIL
05.55.45.61.08

Je soussigné(e) **NOM, Prénoms**.....

Adresse complète



1. Sollicite l'établissement d'un duplicata de mon livret de famille après :

Séparation - *Fournir la décision judiciaire ou la convention homologuée*

Perte Vol Autre motif (à préciser)

2. Demande que mon livret soit expédié à l'adresse indiquée ci-dessus,

Je joins un justificatif de domicile et un timbre-poste au tarif en vigueur pour lettre jusqu'à 100g

RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER :

EPOUX - PARENT(S)

NOM

NOM

Prénoms

Prénoms

Né(e) le à

Né(e) le à

Décédé(e) le à

Décédé(e) le à

Mariage à le

Si votre acte de mariage a été transcrit par le Ministère des Affaires Etrangères à Nantes : Fournir un acte de mariage (original ou photocopie du Service central d'état civil)

ENFANTS

1 NOM

2 NOM

Prénoms

Prénoms

Date de naissance.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le à

Décédé(e) le à

3 NOM

4 NOM

Prénoms

Prénoms

Date de naissance.....

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le à

Décédé(e) le à

SERVICE ETAT CIVIL
05.55.45.61.08

5 NOM

Prénoms

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le.....à.....

6 NOM

Prénoms

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le.....à.....

7 NOM

Prénoms

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le.....à.....

8 NOM

Prénoms

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Décédé(e) le.....à.....

Le livret de famille doit comporter toutes les indications relatives aux décès, divorce, etc.

L'usage d'un livret inexact ou incomplet engage la responsabilité des titulaires du livret qui sont passibles de poursuites pénales.

Pour les parents non mariés de nationalité française nés à Mayotte ou à l'étranger, de nationalité étrangère bénéficiant du statut de réfugié politique : fournir obligatoirement un acte de naissance (original ou photocopie) de Mayotte, du Service Central d'Etat Civil ou de l'O.F.P.R.A.

3. Certifie que les renseignements d'état-civil ci-dessus sont exacts et complets.

Limoges, le.....
Signature du demandeur

Formulaire à adresser à la mairie du domicile.

Si votre domicile est à Limoges, l'adresser à :

Mairie de Limoges – Etat civil

BP 3120

87031 Limoges cedex 1

Protection des données :

Sur le fondement de l'article 6-1-c (obligation légale) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), la Ville de Limoges effectue une gestion informatique des renseignements que vous communiquez afin d'assurer l'organisation des cérémonies de mariage et parrainage civil, la constitution, la tenue, la consultation, la vérification et la conservation des registres de l'état civil, l'établissement des actes de l'état civil, l'édition d'extraits ou de copies intégrales des actes de l'état civil, l'édition des tables des registres de l'état civil, l'enregistrement, la modification et la dissolution des PACS, et la délivrance d'autorisations funéraires.

Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés (cabinet du Maire, Police municipale, assistantes des élus) et ne sont communiquées qu'aux destinataires habilités à en connaître par les lois et règlements : les intéressés et ayants droit pour ce qui concerne la délivrance de copies des actes de l'état civil et des droits rattachés aux concessions funéraires, l'INSEE, les services des impôts, les services de Protection Maternelle et Infantile, les services de l'état civil et élections des autres mairies, les autorités judiciaires.

Ces données informatiques utiles à l'établissement des actes sont conservées pendant une durée illimitée. La durée de conservation des registres par le service est de 75 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles conformément à l'article 15 du RGPD. Pour exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande par voie postale à notre Délégué à la protection des données, 9 place Léon Betoulle- 87031 Limoges cedex 1 ou utiliser le formulaire interactif à votre disposition sur le site internet de la ville (rubrique « protection des données numériques »).

Pour exercer le droit de rectification prévu aux articles 99 et suivants du code civil, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa 11531 disponible sur internet ou aux guichets du service de l'état civil.

Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données n'ont pas été respectés.